

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

2020/076

CONSEILLERS ELUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRESENTS : 23

SÉANCE EN DATE DU 08 SEPTEMBRE 2020

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

POINT 4 : TARIF DE LOCATION DE LA SALLE CULTURELLE POUR UNE ASSOCIATION ANIMANT UNE REUNION D'INFORMATION SUR LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications de Madame Sophia MATTA, adjointe au maire chargée des affaires sociales, des personnes âgées et de la petite enfance,
Sur proposition de la Commission d'Administration Générale et des Finances,

A l'unanimité des voix,

- accorde une mise à disposition gratuite de la salle culturelle à l'association SVS Lorraine pour l'organisation d'une formation sur la lutte contre les violences faites aux femmes,
- prend acte que cette formation se déroulera durant un week-end, qu'elle sera gratuite et pourra accueillir environ 150 personnes. La date sera définie en fonction de la disponibilité de la salle,
- décide que les frais de nettoyage de la salle à l'issue de la formation seront à la charge de l'association SVS Lorraine.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le 11 septembre 2020

Pour extrait conforme,
Sarralbe, le 11 septembre 2020
Le Maire,
Pierre-Jean DIDOT